



## Dénomination des Equipes

Saison 2019-2020 – Mail : [accompagnementclubs@lfpl.fff.fr](mailto:accompagnementclubs@lfpl.fff.fr)

➤ Souhait de dénomination des équipes harmonisée entre les différents centres de gestion sur Foot 2000 avec respect des règles suivantes :

### PRINCIPES GENERAUX

- Nom de la commune + Nom du club : *exemple* : NANTES FC
- 20 caractères maximum

### PARTICULARITES

- Initiales : les termes caractérisant « l'objet social » doivent être limités à leurs initiales sans point entre celles-ci :

*Exemples :*

- Sporting Club = SC,
- Football Club = FC,
- Association Sportive = AS,
- Union Sportive = US,
- Cercle Olympique = CO,
- Jeanne d'Arc = JA,
- ...
- Saint, Sur, Le, La, Les (...) :
- Pour les Saint : **St**-Nom – *ex* : *St-Joachim BS* et pas *Saint Joachim BS*, ou encore *St Joachim BS*
- Pour les Sur : / - *ex* : *St-Sébastien/Loire* et pas *S/Loire* ou *Sur Loire*
- Pour les : Le, La, Les : à placer devant – *ex* : *Les Herbiers VF* et non *Herbiers (Les) VF*

**Pour les fusions** (plusieurs noms de communes)

Choix de la commune du siège déclaré en Préfecture – *ex* : *St-Aubin Luigné JSL* et pas *JS Layon*

**Pour les groupements**

**Gj ou Gf** + Nom de la commune qui gère le Groupement + nom des autres communes (en fonction du nombre de caractères restant)

**Pour les ententes**

**Ent.** + Nom de la commune du club qui gère l'Entente + nom des autres communes (en fonction du nombre de caractères restant) – *ex* : *Ent. Montaigu Clisson*